

## APPEL A PROJETS 2021

**Approches interdisciplinaires des processus  
oncogéniques et perspectives thérapeutiques :  
Apports à l'oncologie de la physique, de la chimie et des  
sciences de l'ingénieur**

### Guide du candidat

Le guide du candidat vous permettra de préparer au mieux votre dossier de candidature. Les questions fréquemment posées par les chercheurs y sont également répertoriées.

Soumission en ligne : <https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/appels-a-projets/pca/Pages/pcsi.aspx>

Date limite : **17 décembre 2020, 17h**

Contact : [cancerinserm.pcsi@inserm.fr](mailto:cancerinserm.pcsi@inserm.fr)

## SOMMAIRE

1. Le déroulement de l'appel à projets .....	5
2. Votre dossier de candidature .....	5
2.1. Le document scientifique .....	5
2.2. Les annexes financières.....	6
2.3. Les CV du coordonnateur du projet et du(es) responsable(s) de(s) équipe(s) associée(s).....	6
2.4. Le formulaire en ligne .....	6
3. Soumission de votre dossier de candidature .....	6
4- Contacts.....	7
5- Foire aux questions .....	7

### **Rappel :**

Le projet ne sera pas évalué s'il ne respecte pas les critères d'éligibilité décrits dans le §3.1 du texte de l'appel à projets. Il est donc important de vérifier que votre projet les respecte intégralement.

## Questions fréquentes

1. Quelle peut-être la durée du projet ? ..... 7
2. Quels sont les chercheurs visés? ..... 7
3. Est-ce que le coordonnateur et le responsable de l'équipe 1 est la même personne ? ..... 7
4. Peut-on avoir deux coordonnateurs pour un projet ? ..... 7
5. Qu'entendez-vous par « responsable d'équipe » ? ..... 8
6. Combien d'équipes peuvent participer au projet ? ..... 8
7. Une demande dans le cadre de cet appel à projets peut associer deux équipes d'une même unité, ou est-il obligatoire que les deux équipes appartiennent à deux unités différentes? ..... 8
8. Comment est défini un partenaire qui ne demande pas de financement pour ce projet ? ..... 8
9. Est-ce que la collaboration avec les industriels est possible ? ..... 8
10. Est-il possible d'avoir un partenaire étranger ? ..... 8
11. Est-il possible de prendre comme partenaire d'un projet une association ? ..... 8
12. Quel devra être le format du document associé à joindre ? ..... 9
13. Quel est le nombre de page autorisé pour le dossier scientifique ? ..... 9
14. Est-il possible de joindre des figures et des tableaux ? ..... 9
15. Le montant de l'aide dépend-il du nombre d'équipes ? ..... 9
16. Le montant de l'aide dépend-il de la durée du projet ? ..... 9
17. Le montant de l'aide demandé à l'Inserm est-il HT ou TTC ? ..... 9
18. A quoi correspond le coût mensuel d'une personne ? ..... 10
19. Est-il possible d'obtenir un tableau des coûts salariaux en vigueur dans notre organisme ? .. 10
20. A quoi correspond le coût complet du projet ? ..... 10
21. Comme pour les ANR devons-nous environner les chercheurs que nous chiffrons dans nos projets ce qui conduirait à multiplier par un coefficient 1,8 le cout mensuel ? ..... 10
22. Quels sont les critères d'implication des personnels dans le projet ? ..... 10
23. Comment calcule-t-on le nombre de personnes.mois ? ..... 10
24. Comment calcule-t-on l'implication d'un Enseignant Chercheur ? ..... 10
25. Pouvons-nous embaucher du personnel en vacation ? ..... 11
26. Pouvons-nous financer un étudiant en thèse ? ..... 11
27. Pouvons-nous financer un étudiant en master ? ..... 11
28. Quel matériel peut être qualifié d'équipement ? ..... 11
29. Faut-il fournir des devis pour les dépenses d'équipement ? ..... 11
30. Y a-t-il un maximum dans le cadre de frais de mission ? ..... 11
31. Y a-t-il un maximum dans le cadre des prestations de service ? ..... 11
32. Y a-t-il un maximum dans le cadre des frais de personnel ? ..... 12

33.	Comment calcule-t-on les frais de gestion ? .....	12
34.	Comment vérifier que mon dossier est bien complet avant soumission ? .....	12
35.	Comment vérifier que mes documents sont bien soumis ? .....	12
36.	Comment vérifier que ma candidature est bien soumise ? .....	12
37.	Peut-on envoyer le dossier après la date limite de dépôt ? .....	12
38.	Puis-je ajouter des éléments à mon dossier après la date limite ? .....	12
39.	J'ai des problèmes techniques. Est-ce que l'Inserm réceptionnera mon dossier après la date limite ? .....	13
40.	Combien de personnes évaluent mon projet ? .....	13
41.	Quelles sont les critères d'évaluation des experts et rapporteurs ? .....	13
42.	Quand sont diffusés les résultats de l'évaluation ? .....	14
43.	Quelle sera la date de démarrage de mon projet ? .....	14
44.	J'utilise un MAC. J'ai des problèmes de connexion. Quel navigateur dois-je utiliser ? .....	14

## 1. Le déroulement de l'appel à projets

- 5 Octobre 2020 Mise en ligne du texte de l'AAP et du document scientifique
- 5 Novembre 2020 Ouverture du site EVA pour le dépôt en ligne des projets
- **17 Décembre 2020, 17h Clôture de la soumission en ligne**
- Décembre 2020 - Juin 2021 Evaluation des projets par les experts
- Début Juillet 2021 Evaluation et classement des projets par le Comité
- Mi-Juillet 2021 Publication des résultats sur le site EVA de l'Inserm
- Fin-Juillet 2021 Notification des crédits

## 2. Votre dossier de candidature

Votre **dossier de soumission électronique** se compose de 5 éléments :

- **Le document scientifique** (document Word à télécharger sur le site EVA3, à compléter et à déposer en ligne dans votre espace personnel EVA3),
- **Les annexes financières** (document Excel à télécharger sur le site EVA3, à compléter et à déposer en ligne dans votre espace personnel EVA3 au format Excel et au format PDF tamponné et signé),
- **Les CV** du coordonnateur du projet et du(es) responsable(s) de(s) équipe(s) associée(s), CV réunis dans un seul document au format PDF (à déposer en ligne dans votre espace personnel EVA3),
- **Le Relevé d'Identité Bancaire** de chaque organisme gestionnaire,
- **Le formulaire en ligne** à compléter sur le site EVA3 dans votre espace personnel.

Pour les **associations de recherche**, les documents complémentaires suivants doivent être joints au dossier de candidature :

- Le bilan financier de l'année fiscale close
- Les statuts à jour.

Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique, technique et financier du projet.



**Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.**

### 2.1. Le document scientifique

**ⓘ Ce document est disponible sur le site EVA3. Une fois complété, vous devez le déposer dans votre espace personnel EVA3.**

Il est recommandé de produire une description scientifique et technique de la proposition de projet en anglais dans la mesure où l'évaluation est réalisée par des personnalités non francophones. Au cas où la description scientifique et technique serait rédigée en français, une traduction en anglais pourra être demandée dans un délai compatible avec les échéances du processus d'évaluation. La partie description détaillée du projet scientifique ne doit pas dépasser 10 pages en Arial taille 10 (schémas et figures inclus, références non incluses).

Il devra être signé par chacun des partenaires du projet et par les directeurs de laboratoires hébergeant le projet.

Nous attirons votre attention sur le fait que le résumé en 3 parties sera utilisé comme une brève description de votre projet dans le processus de l'évaluation lors des contacts d'évaluateurs potentiels.

## 2.2. Les annexes financières

① Ces annexes financières sont disponibles sur le site EVA3 (fichier Excel) et devront être déposées (format Excel + format PDF tamponné et signé), une fois complétées, dans votre espace personnel EVA3.

Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre organisme gestionnaire qui vous aidera à remplir ces documents.

Ils devront être signés par le représentant légal des organismes gestionnaires des équipes impliquées dans le projet.

Votre demande budgétaire devra être dûment justifiée, notamment les demandes de personnels temporaires. Un paragraphe spécifique est prévu à cet effet dans le document scientifique.

## 2.3. Les CV du coordonnateur du projet et du(es) responsable(s) de(s) équipe(s) associée(s)

Fournir le curriculum vitae (en anglais) du coordonnateur du projet et des responsables des équipes associées selon le template disponible sur EVA3. Ces documents doivent être réunis en un seul fichier PDF et déposés dans votre espace personnel sur EVA3.

## 2.4. Le formulaire en ligne

① Le formulaire à remplir sur le site EVA3 dans votre espace personnel.

## 3. Soumission de votre dossier de candidature

La soumission de votre dossier de candidature comporte 2 étapes obligatoires :

- 1- l'inscription sur le site de soumission EVA3 de l'Inserm,
- 2- la soumission de votre dossier de candidature sous format électronique.

Vous pourrez vous inscrire en ligne sur le site EVA3 à partir du 05 Novembre 2020 et y déposer vos documents jusqu'au **17 Décembre 2020 17h**, date de clôture de l'appel à projets.

Le site EVA3 est l'outil de dépôt en ligne des projets : <https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/appels-a-projets/pca/Pages/pcsi.aspx>.

**Nous vous conseillons de soumettre définitivement votre projet en ligne le plus tôt possible afin d'éviter tout encombrement du serveur le jour de la clôture.**

**Consultez le guide EVA3 pour plus des renseignements sur l'application et la démarche d'inscription et soumission du dossier en ligne (description des pages EVA3 telles qu'elles apparaîtront sur votre écran).**

#### 4- Contacts

- Pour les questions d'ordre scientifiques et techniques : [cancerinserm.pcsi@inserm.fr](mailto:cancerinserm.pcsi@inserm.fr)
- Pour les questions d'ordre financier : [cancer.daf@inserm.fr](mailto:cancer.daf@inserm.fr)
- Pour les questions informatiques : [eva@inserm.fr](mailto:eva@inserm.fr)

#### 5- Foire aux questions

*1. Quelle peut-être la durée du projet ?*

La durée du projet est de 18 mois pour un projet « preuve de concept » et de 36 mois pour un projet « complet ».

*2. Quels sont les chercheurs visés?*

Les chercheur.e.s visé.e.s sont des physicien.ne.s, physicien.ne.s médicaux, biophysicien.ne.s, chimistes, biochimistes, ingénieur.e.s, biologistes du cancer, clinicien.ne.s.

*3. Est-ce que le coordonnateur et le responsable de l'équipe 1 est la même personne ?*

Oui, le coordonnateur doit être le responsable de l'équipe 1.

*4. Peut-on avoir deux coordonnateurs pour un projet ?*

Non. Il ne peut y avoir qu'un seul coordonnateur dans le cadre de ces appels à projets.

Porteur = Coordonnateur = Chercheur qui présente le projet à l'Inserm et sera chargé de sa coordination à toutes les étapes de sa réalisation, tant sur le plan administratif que scientifique. Il représente l'ensemble des participants au projet auprès de l'Inserm. Il est de fait le responsable de l'équipe 1 et il doit être impliqué au moins 30% de son temps de recherche dans le projet.

5. *Qu'entendez-vous par « responsable d'équipe » ?*

Le responsable scientifique d'équipe est celui qui participe au projet, il peut être différent du responsable hiérarchique.

6. *Combien d'équipes peuvent participer au projet ?*

- Les projets mono-équipe ne sont pas autorisés.
- Pour les preuves de concept, le projet doit comporter entre deux et quatre partenaires/équipes, **appartenant à au moins deux disciplines différentes**. L'implication d'au moins une équipe du champ biologie ou médecine est recommandée mais pas obligatoire. **Attention la 4e équipe ne pourra pas prétendre à un financement.**
- Pour les projets complets, le projet doit comporter entre deux et quatre partenaires/équipes, **appartenant à au moins deux disciplines différentes**. L'implication d'au moins une équipe du champ biologie ou médecine est recommandée mais pas obligatoire.

7. *Une demande dans le cadre de cet appel à projets peut associer deux équipes d'une même unité, ou est-il obligatoire que les deux équipes appartiennent à deux unités différentes?*

Votre projet devra associer **au moins 2 équipes** individualisées (équipe HCERES), appartenant à deux disciplines différentes, mais qui peuvent être rattachées à la même unité.

8. *Comment est défini un partenaire qui ne demande pas de financement pour ce projet ?*

Un formulaire « Informations Administratives » doit être rempli pour ce partenaire sur EVA3. Il n'est pas utile de compléter une annexe financière pour cette équipe ni de compléter le formulaire « Informations Financières » pour ce partenaire uniquement sur EVA3.

S'il s'agit plus d'une collaboration que d'un véritable partenariat formel, vous pouvez vous contenter de ne mentionner cette équipe que dans le document scientifique.

9. *Est-ce que la collaboration avec les industriels est possible ?*

La participation de partenaires industriels est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

10. *Est-il possible d'avoir un partenaire étranger ?*

Un partenaire étranger peut faire partie du projet à condition qu'il assure son propre financement.

11. *Est-il possible de prendre comme partenaire d'un projet une association ?*

La gestion par une association ne pourra être retenue que si elle justifie d'une activité de recherche. Le financement d'associations loi 1901 n'est, sauf exception, pas autorisé ; les équipes de recherche publiques ayant un rattachement à un organisme ou une entité publique devront, impérativement,



faire gérer leur subvention par leur organisme public de rattachement ou l'une des tutelles de mixité de leur structure.

*12. Quel devra être le format du document associé à joindre ?*

Le document scientifique sera déposé préférentiellement sous forme de document PDF. Les annexes financières sont présentées au format excel et au format pdf. Les annexes financières au format pdf doivent être obligatoirement signées et tamponnées par le représentant légal de l'Organisme Gestionnaire.

*13. Quel est le nombre de page autorisé pour le dossier scientifique ?*

Le nombre maximal pour la partie description détaillée du projet scientifique est de 10 pages, schémas/figures inclus, de préférence en Arial taille 10 / Calibri 11. Les références ne sont pas incluses.

*14. Est-il possible de joindre des figures et des tableaux ?*

Ces figures doivent être intégrées au sein même du paragraphe afin de faciliter la lecture et la compréhension de votre projet par les évaluateurs. Vous devez malgré tout respecter le nombre de pages indiqué.

*15. Le montant de l'aide dépend-il du nombre d'équipes ?*

Le montant de l'aide doit être adapté aux besoins de votre projet.

A noter qu'un budget trop conséquent par rapport à la moyenne des demandes reçues sera défavorablement pris en compte dans le classement final.

*16. Le montant de l'aide dépend-il de la durée du projet ?*

Oui. Pour un projet portant sur la génération de preuves de concept (18 mois), le montant maximal alloué sera de 60 k€. Ce montant sera partagé au maximum par 3 équipes. Une quatrième équipe peut se joindre au consortium, mais elle ne sera pas financée.

Pour les projets complets (36 mois), les montants seront déterminés en fonction du projet. L'adéquation du budget prévisionnel, indiqué par le/la coordinateur/trice, avec l'envergure du projet proposé sera évaluée par le comité de sélection et le budget éventuellement révisé.

*17. Le montant de l'aide demandé à l'Inserm est-il HT ou TTC ?*

En raison de l'absence de contrepartie au soutien financier versé par l'Inserm, et en application des dispositions de l'instruction fiscale BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-40 20120912 de la Direction générale des finances publiques, la subvention allouée dans le cadre de cet appel à projets n'est pas soumise à la TVA.

*18. A quoi correspond le coût mensuel d'une personne ?*

Le coût mensuel correspond aux dépenses de personnel montant brut + charges patronales + taxes sur les salaires éventuellement applicables.

*19. Est-il possible d'obtenir un tableau des coûts salariaux en vigueur dans notre organisme ?*

Vous pouvez trouver ces renseignements auprès du service des ressources humaines de votre organisme gestionnaire.

*20. A quoi correspond le coût complet du projet ?*

C'est l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation du projet, quel que soit leur source de financement. Il comprend :

- les moyens existants en personnel (permanents et non permanents) ainsi que le matériel (équipement et fonctionnement) consacrés au projet,
- les moyens à acquérir nécessaires à la réalisation du projet.

Pour la rubrique «personnel», il est calculé automatiquement selon la formule suivante:

$$\text{Coût complet} = \text{Nombre d'hommes.mois} \times \text{Coût mensuel}$$

Pour les autres rubriques, il représente le montant total de l'investissement. Le montant demandé à l'Inserm peut constituer la totalité du coût complet ou une partie.

*21. Comme pour les ANR devons-nous environner les chercheurs que nous chiffrons dans nos projets ce qui conduirait à multiplier par un coefficient 1,8 le cout mensuel ?*

Le coût environné n'est pas pris en compte dans le calcul du cout total. Par conséquent, n'utilisez pas de coefficient 1.8.

*22. Quels sont les critères d'implication des personnels dans le projet ?*

Le porteur du projet doit être impliqué à au moins 30% de son temps de recherche, soit :

- 3.6 hommes.mois pour un projet de 12 mois
- 7.2 hommes.mois pour un projet de 24 mois

*23. Comment calcule-t-on le nombre de personnes.mois ?*

Une personne.mois correspond à une personne à temps plein pendant un mois.

Exemple:

- Pour une personne qui travaille à temps plein sur 3 ans, on compte 36 personnes.mois.

Calcul:  $3 \times 12 = 36$

- Pour une personne qui travaille à mi-temps sur 3 ans, on compte 18 personnes.mois.

Calcul:  $3 \times 6 = 18$

*24. Comment calcule-t-on l'implication d'un Enseignant Chercheur ?*

Le calcul se fait sur le temps que cette personne consacre à la recherche :

Pour un Enseignant Chercheur qui consacre 50% de son activité à la recherche et 50% à l'enseignement :

- si son activité de recherche est consacrée entièrement au projet déposé, on comptera 12 personnes.mois
- si son activité de recherche est consacrée à 75% du projet déposé, on comptera 9 personnes.mois.

Cependant, pour le calcul du coût complet son salaire sera compté à 50%.

*25. Pouvons-nous embaucher du personnel en vacation ?*

Non, le coût de personnels en vacation n'est pas autorisé.

*26. Pouvons-nous financer un étudiant en thèse ?*

Non, les financements de thèse ne sont pas possibles dans cet appel à projets.

*27. Pouvons-nous financer un étudiant en master ?*

Oui, les gratifications de stage sont autorisées. En revanche, elles ne doivent pas être prise en compte dans le montant du personnel demandé mais dans le fonctionnement demandé.

*28. Quel matériel peut être qualifié d'équipement ?*

La qualification s'apprécie selon les règles applicables au sein de l'établissement gestionnaire.

*29. Faut-il fournir des devis pour les dépenses d'équipement ?*

Cela n'est pas obligatoire, mais si vous en avez un vous pouvez le joindre en tant que document supplémentaire. Le soutien demandé devra être réaliste et dûment justifié par un argumentaire scientifique. Il pourra faire l'objet d'une vérification lors de la mise en place de l'aide ou lors de la justification des dépenses. Il ne devra pas dépasser 50 000€ par équipe partenaire pour toute la durée du projet.

D'autre part, l'achat de matériel informatique-bureautique et mobilier n'est pas admis.

*30. Y a-t-il un maximum dans le cadre de frais de mission ?*

Non. Toutefois, si les frais de missions sont supérieurs à 5% de la somme totale demandée à l'Inserm, il faudra les justifier et indiquer leur nature et leur utilité pour la réalisation du projet.

*31. Y a-t-il un maximum dans le cadre des prestations de service ?*

Non, la sous-traitance ne doit porter que sur l'exécution d'une partie limitée du projet. Le recours à la sous-traitance devra être détaillé et justifié. Il faudra se rapprocher de votre organisme gestionnaire pour vérifier si une mise en concurrence doit être faite.

*32. Y a-t-il un maximum dans le cadre des frais de personnel ?*

Oui, le personnel temporaire financé sur l'aide demandée ne devra pas dépasser 80% du montant total de la subvention demandée.

*33. Comment calcule-t-on les frais de gestion ?*

La part de frais de gestion prise en charge sur la subvention plan cancer est égale à 8% des dépenses éligibles sur le montant alloué.

*34. Comment vérifier que mon dossier est bien complet avant soumission ?*

Votre dossier comporte 5 documents de soumission :

- Le document scientifique complété à ajouter à votre espace personnel EVA,
- Les annexes administratives et financières complétées à ajouter à votre espace personnel EVA,
- Les CV du coordonnateur et du(es) responsable(s) d'équipes associées, à réunir dans un seul document (au format Word ou PDF),
- Le formulaire administratif complété en ligne sur le site EVA,
- Le Relevé d'Identité Bancaire de chaque organisme gestionnaire.

Pour les **associations de recherche**, les documents complémentaires suivants doivent être joints au dossier de candidature :

- Le bilan financier de l'année fiscale close
- Les statuts à jour.

*35. Comment vérifier que mes documents sont bien soumis ?*

Une fois que vous avez déposé les éléments du dossier, connectez-vous à nouveau avec vos identifiants, et les éléments que vous avez déposés figurent dans votre espace personnel.

*36. Comment vérifier que ma candidature est bien soumise ?*

Une fois que vous avez déposé tous les éléments du dossier et complété l'ensemble des formulaires, vous devez « valider et transmettre » votre dossier. Vous recevrez un mail vous confirmant que votre dossier de candidature a bien été transmis.

*37. Peut-on envoyer le dossier après la date limite de dépôt ?*

**AUCUN dossier** ne sera pris en compte après la date limite de dépôt.

**RAPPEL : Date limite de soumission des projets en ligne : le 17 Décembre 2020, 17h**

*38. Puis-je ajouter des éléments à mon dossier après la date limite ?*

**Non.** Passée la date de clôture, tout document déposé est considéré comme définitif.

39. *J'ai des problèmes techniques. Est-ce que l'Inserm réceptionnera mon dossier après la date limite ?*

**Non**, aucune dérogation n'est admissible. Cependant, en cas de problèmes techniques prendre immédiatement contact avec l'Inserm pour trouver une solution. Nous vous conseillons de ne pas attendre la date limite de dépôt !

40. *Combien de personnes évaluent mon projet ?*

Votre projet est évalué par au moins deux experts internationaux ainsi que par au moins un membre du comité d'évaluation. Cette procédure fait appel à une évaluation collégiale puisque chaque projet est discuté en séance plénière par l'ensemble du comité d'évaluation.

41. *Quelles sont les critères d'évaluation des experts et rapporteurs ?*

#### Project

*The evaluation must consider:*

*the extent to which the project addresses the objectives of this "call for projects",  
the clarity and originality of the objectives beyond the current state-of-the-art,  
the novelty of the approaches and their cancer relevance.*

#### Innovation and development

*The evaluation must consider to what extent:*

*is the proposal innovative in the technical and scientific fields?  
does the proposal contribute to unlock scientific bottlenecks?  
does the proposal open new scientific and technical perspectives?  
will the proposal have an effect towards the scientific community and policy makers ?*

#### Methodology and feasibility

*The evaluation must consider to what extent:*

*the proposed methodology will be able to fulfill the objectives of the project in a competitive manner,  
the proposed work is feasible within the project duration,  
the appropriateness of the allocation and the integration of the work proposed to each participant,  
the matching of the timetable and the methodology with the objectives of the project.*

#### Consortium

*The evaluation must consider:*

*the scientific excellence of the coordinator attested by the publications, the patents, and his/her aptitude to be a group leader able to manage the project,  
the extent to which the participants collectively constitute a consortium of high quality and consider whether their complementarities and competences allow them to carry their tasks.*

#### Budget

*The evaluation must consider:*

*The adequacy of the proposed budget indicated by the applicant with the scope of the proposed project will be evaluated by the selection committee.*

*42. Quand sont diffusés les résultats de l'évaluation ?*

La diffusion est prévue pour la mi-Juillet 2021. Les résultats sont donnés uniquement par affichage sur le site EVA3 de l'Inserm. Tous les coordinateurs de projets recevront un mail leur indiquant que les résultats sont en ligne avec le lien à suivre.

*43. Quelle sera la date de démarrage de mon projet ?*

Les subventions seront allouées au plus vite à compter de la date de résultat de l'appel d'offres. Si votre subvention est gérée par un organisme autre que l'Inserm, il faut tenir compte des délais de signature des supports juridiques. Le Projet commence obligatoirement **au plus tard le 1er décembre 2021.**

*44. J'utilise un MAC. J'ai des problèmes de connexion. Quel navigateur dois-je utiliser ?*

Il convient d'utiliser SAFARI ou FIREFOX. Si vous utilisez un Mac avec une version d'OS antérieure à OS 10, vous ne pourrez pas vous connecter. Il convient de vous connecter à partir d'une autre machine.

ANNEXE « Domaines ITMO » et « Sous domaine ITMO »

Domaines ITMO	Sous domaines ITMO
<b>Bases moléculaires et structurales du vivant</b>	Biophysiques
	Biologie structurale, Modélisation moléculaire
	Biochimie
	Chimie pour le vivant
	Biomathématiques
	Biologie des systèmes
	Approche bio-informatiques
<b>Biologie cellulaire, développement et évolution</b>	Prolifération cellulaire, croissance, division et mort cellulaire
	Cytosquelette, adhésion et migration
	Compartimentation sub-cellulaire et trafic des composants cellulaires
	Signalisation
	Polarité, morphogenèse cellulaire
	Cellules souches, division asymétrique et lignages cellulaires
	Mise en place des axes précoces
	Champs et gradients, inductions et patrons d'organisation de l'embryon
	Différenciation et organogenèse
	Reproduction
	Vieillesse
	Concepts évolution-développement (évo-dévo)
Mécanismes moléculaires et cellulaires de l'évolution	
<b>Cancer</b>	Hématologie
	Maladies tumorales
	Micro-environnement tumoral
	Thérapie ciblée
	Oncogénèse
<b>Génétique, génomique et bioinformatique</b>	Bioinformatique, métagénomique
	Diversité génomique, génomique des populations, évolution
	Génétique moléculaire, régulation génétique
	Dynamique du génome, éléments transposables, mutations
	Génétique quantitative, maladies multifactorielles, maladies rares

<b>Neurosciences, sciences cognitives, neurobiologie, psychiatrie</b>	Neurosciences
	Neurologie
	Psychiatrie et Santé mentale
	Interface cerveau-machine
	Troubles du comportements, Addictions
	Systèmes sensoriels et maladies associées
	Maladies neurologiques, neurodégénératives, handicaps
<b>Santé publique</b>	Biostatistique et Modélisation statistique
	Pharmaco-epidemiologie et Pharmacovigilance
	Epidémiologie
	Systèmes sanitaires
	Economie de la santé
	Méthodologie en recherche clinique
	Santé et environnement
	Toxicologie
<b>Technologies pour la santé</b>	Imagerie anatomique et fonctionnelle, cellulaire et moléculaire
	Biotechnologie, bioingénierie
	Biothérapies
	Interface chimie-physique-biologie
	Pharmacologie et Toxicologie
	Techniques interventionnelles: chirurgie et radiothérapie
	e-santé
<b>Physiopathologie, métabolisme, nutrition (PMN)</b>	Cardiologie
	Nutrition
	Diabète
	Obésité
	Endocrinologie
	Gastro-entérologie
	Hépatologie
	Néphrologie
	Système osteo-articulaire
	Dermatologie
	Pneumologie
	Hemostase



<b>Immunologie, inflammation, infectiologie et microbiologie (I3M)</b>	Microbiologie
	Virologie
	Immunologie
	Inflammation
	Parasitologie
	Allergologie
	Microbiome humain
	Maladies infectieuses
	Infection virales chroniques (VIH et hépatites)
	Multirésistance aux anti-infectieux
	Infections nosocomiales
	Vaccination, immunothérapies et greffes